DES ANNALES A LA REVUE...

Voici donc la troisième livraison de nos Annales. Elle reflète l'élargissement de l'objet de la Société approuvé par sa première assemblée générale, en mars 1985 : la Société pour l'histoire des Facultés de droit est devenue Société pour l'histoire des Facultés de droit et de la science juridique. Il n'est certes pas question pour nous d'abandonner notre objectif initial : défricher l'histoire trop souvent mal connue de nos établissements, dans sa longue durée et sa triple dimension d'histoire de l'organisation, des personnels et des méthodes. Mais il nous est apparu que ne pourrait en aucune manière être durablement tenu le pari — que nous n'avions d'ailleurs pas formé... — de faire abstraction d'une autre dimension : celle de l'histoire d'une science juridique qu'après tout nos établissements ont pour vocation première d'approfondir et de divulguer.

La présente livraison comporte un véritable dossier sur l'enseignement du droit dans les Ecoles centrales de la Révolution : il éclaire une période très mal connue jusqu'ici de l'enseignement du droit et estompe la forme de solution de continuité dont pâtissait l'histoire de la science juridique entre le couchant de l'Ancien Régime et le Code civil. Elle propose aussi des articles sur Jean Bodin à la Faculté de Toulouse et sur la réforme de la licence en droit en 1954. Elle s'achève, avant les habituelles rubriques bibliographiques, par deux contributions qui doivent être considérées comme deux pierres apportées à l'édification d'une histoire aussi large et ouverte que possible de la science juridique : les premières réactions néerlandaises à Hobbes nous introduisent à une réflexion sur l'avènement de la « modernité » juridique, l'étape majeure de 1814-1815 nous permet de mieux comprendre la mise en place, dans le tumulte de doctrines de l'Etat antagonistes, des grandes techniques du constitutionnalisme classique.

Voici, écrivais-je en commençant, la troisième livraison de nos Annales. Voici aussi la dernière. Car, conformément là encore aux résolutions de notre assemblée générale, les Annales deviendront Revue en 1987. Dorénavant, chaque année, la livraison d'avril reprendra les contributions apportées au Séminaire d'histoire de la science juridique que dirigent, dans les locaux mis aimablement à leur disposition par la IV^e section de l'Ecole pratique des hautes études, MM. Bienvenu et Rials. Le séminaire de 1985-1986, consacré à «La

doctrine et le droit naturel », a rencontré un important succès. Nos lecteurs pourront mieux en comprendre la raison en lisant dès le mois d'avril prochain les communications qu'il a accueillies : « La disparition du ius gentium » (M.-F. Zagamé-Renoux); « Cicéron et le droit naturel au XVII° siècle » (J.-L. Thireau); « Sur quelques grands juristes du XVII° siècle » (L. Depambour-Taride); « L'individualisme libéral en France autour de 1800, essai de spectroscopie » (X. Martin); « La revue La Thémis et le droit naturel » (Ph. Rémy); « Economie politique et droit naturel dans la doctrine du XIX° siècle » (J.-J. Bienvenu); « Duguit : positivisme (et/ou) droit naturel » (Ph. Raynaud) : « Bonnard et le droit naturel » (B. Nover).

L'ensemble de ces contributions sera donc publié dans la livraison d'avril prochain. En novembre, la deuxième livraison annuelle comportera, comme cette année, des articles nombreux et variés sur l'histoire des Facultés de droit et de la science juridique. Ce n'est en effet que dans la seconde livraison de 1988 que nous serons en mesure de reproduire les actes du grand colloque que nous consacrerons, à l'automne de 1987, au thème très riche « Les Facultés de droit et la politique du Moyen Age à 1940 » pour lequel nous sommes prêts à accueillir toute suggestion.

Naturellement, une entreprise d'une telle ampleur dont j'ai la conviction qu'elle renouvellera en quelques années la connaissance que nous avons de nous-mêmes et de notre discipline, ne pourra perdurer que si le soutien financier et moral de tous appuie le dévouement sans borne de quelques-uns. Nous sommes contraints aujourd'hui d'augmenter substantiellement notre cotisation. Vous observerez cependant que ce n'est pas à proportion du déploiement de notre activité. L'avenir de la Société, de ses recherches et de ses publications est, plus que jamais, entre vos mains.

Roland DRAGO, Président de la Société.